

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMBRUMESNIL DU MARDI 8 DECEMBRE 2015

L'an deux mil quinze, le 8 décembre, à 18h30, le **Conseil Municipal**, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie d'Ambrumesnil sous la présidence de Monsieur Norbert Letellier, Maire d'Ambrumesnil.

Date de convocation :

26 Novembre 2015

Etaient présents : Mesdames et Messieurs LETELLIER Norbert, AUREGAN-BUREL Sylvie, LEBOURG Eric, BODOT Alain, DUPUIS Sophie, HEBERT Julien, LEGOUEZ-DELANNOY Ginette, MOKA Pascale, QUIBEL Mickaël, RIDEL Isabelle

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Absents excusés : Mme et Messieurs CREIGNOU Béatrice, FORESTIER Monique, LETELLIER Angélique, REINE Alain et SANCIER Dominique

Présents : 10

Pouvoir de Mme Letellier Angélique à Aurégan Sylvie
Pouvoir de Mme Creignou Béatrice à Legouez Ginette
Pouvoir de M. Sancier Dominique à Letellier Norbert
Pouvoir de Mme Forestier Monique à Hebert Julien
Pouvoir de M. Reine Alain à Lebourg Eric

Votants : 15

Secrétaire de séance : Monsieur Lebourg Eric

Ordre du jour :

- Dissolution du Centre Communal d'Action Sociale

Dissolution du Centre Communal d'Action Social

Monsieur le Maire rappelle que le 17 septembre 2013, le C.C.A.S. a cédé gratuitement le terrain du C.C.A.S. à la commune en vu du futur lotissement.

Il expose que de par la Loi NOTRe, il est dorénavant possible de dissoudre les C.C.A.S. dans les communes de moins de 1 500 habitants par délibération du Conseil Municipal.

Monsieur Letellier explique que pour des raisons administratives et comptables, il sera plus simple de lancer les travaux pour le futur lotissement ainsi que la réhabilitation du bâtiment communal sous le budget de la commune.

Il ajoute que la commune maintiendra un budget de 10 000 € pour les actions liées au C.C.A.S. et que la commission « Action sociale » sera toujours consultée pour en faire bon usage.

Et de proposer que le C.C.A.S. soit dissout.

Les Membres du Conseil Municipal après avoir délibérés, **à l'unanimité** :

- **VOTENT** pour la dissolution du Centre Communal d'Action Sociale

L'ordre du jour étant épuisé, à 19h15, Monsieur Letellier remercie l'ensemble des membres présents et lève la séance.